

« Camille ne pardonne pas à Cheb Mami »

Par ELISE BRISSAUD

Cheb Mami a été condamné à cinq années de prison ferme. La réaction de Marie Dosé, l'avocate de l'ex-compagne du chanteur.



Al F. Doris-Trova
Marie Dosé, l'avocate de Camille,
l'ex-compagne de Cheb Mami, le 2 juillet 2009, à l'ouverture du procès

Comment a réagi votre cliente à la décision rendue ?

Camille est très soulagée de voir que le tribunal a pris en compte la violence extraordinaire qu'elle a subie et se réjouit que cette affaire soit enfin terminée.

Pourquoi n'est-elle pas venue au tribunal ?

Elle souhaitait d'une part conserver son anonymat, ce qui est particulièrement difficile dans le cadre d'un délibéré si médiatisé. Elle avait, d'autre part, très envie d'être avec ses enfants lors de l'annonce de la décision.

Comment appréhende-t-elle l'avenir ?

Elle tient à expliquer à sa fille les circonstances de sa venue au monde dès qu'elle sera en âge de comprendre, car elle n'a pour l'instant que trois ans. C'est un moment qu'elle redoute particulièrement. Camille espère qu'un jour, si Cheb Mami ouvre la porte à sa fille, cette dernière pourra lui pardonner. Il ne l'a pour l'instant jamais vue et ne l'a pas reconnue. Camille, en revanche, ne lui pardonne pas. On ne peut pas pardonner ce genre d'acte.